

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
-----  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
-----

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
-----

83/035 du 19/OI/1983  
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.21035.17  
Portant reclassement et nomination de  
Monsieur SACRAMENTO Théophile, Inspecteur  
de 7° échelon des cadres des P.T.T.

-----  
Le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement  
-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n°25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat  
(/u le décret n° 59/11 du 24.1.59 fixant le statut des cadres des directeurs et Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications (PTT)  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 80.630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le rectificatif n° 81.016 du 26.1.81 au décret 80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres  
(/u le décret n° 81/17 du 26.1.81 relatif aux Intérêts des Membres du Gouvernement  
(/u l'arrêté n° 0203/MININFO.PT du 29.1.81 portant promotion au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres des catégories A et B des Postes et Télécommunications (Branches Administrative et Technique) de la République Populaire du Congo  
(/u l'arrêté n° 8106/MJT.DGTFP.DFP.21011 du 23.9.80 autorisant certains inspecteurs et contrôleurs des cadres des Postes et Télécommunications à suivre un stage de formation à Toulouse (France) Régularisation.  
(/u la lettre n° 039/DAD du 25.1.82 du Directeur Général de l'ONPT et de la Caisse Nationale d'Epargne.  
(/u la demande de l'intéressé en date du 22.12.1981.

DECRETE :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret 59/11 du 24.1-59 susvisé, Monsieur SACRAMENTO Théophile, Inspecteur de 7° échelon, indice 1010 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Postes et Télécommunications en service à Brazzaville, titulaire du diplôme d'aptitude à l'Emploi d'Inspecteur Principal des Services Postaux et Financiers et du diplôme Universitaire de Gestion délivrés respectivement par le Centre d'Enseignement Supérieur des Postes et Télécommunications d'outre Mer de Paris et par l'Université des Sciences Sociales de Toulouse est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Inspecteur Principal des Postes et Télécommunications de 3° échelon, (Branche Administrative), indice 1010. Acc = 11 mois et 7 jours.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 22.12.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement

Brazzaville, le 19/01/1983

Le Ministre de l'Information des  
Postes et Télécommunications.

Commandant Florent NTSIBA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIGNA.

Itihi Dassetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

- JORFC.....1
- DGTFP.DFH.....3
- DB.....3
- DCF.....1
- MIPT.....3
- UNPT.....3
- INTERESSE.....1
- DLSSIER.....3
- SGCM/BC.....2./-